

Dernière Heure

Deuxième édition — 6 heures du matin

Un avion capote

Le pilote est gravement blessé

Valence, 15 novembre. — Un avion militaire venant de Lyon a capoté aujourd'hui en atterrissant au camp d'aviation d'Ance...

Les malheureux pilotes dont les jambes ont été brisées par le choc, ont été transportés à l'hôpital de Montélimar dans un état grave.

Joseph Caillaux critique l'approvisionnement des munitions de M. P. P. F. Lévêque

Mais il reconnaît que les idées malfaites sont de lui

Aubigné, 15 novembre. — Au cours d'un banquet organisé en son honneur par la Fédération des comités radicaux de la Sarthe, M. Joseph Caillaux a prononcé un discours au cours duquel il a fait un exposé de la situation financière et présenté un examen critique des projets de M. Painlevé.

M. Caillaux se plait à reconnaître assez magnifiquement que M. Painlevé conserve le cadre des projets qu'il lui a soumis au ministère dont il faisait partie et notamment des deux idées malfaites de l'ancien ministre des finances.

Confier à la caisse d'amortissement sortant d'un long sommeil, la gestion de la dette à court terme, doter cette même caisse de ressources spéciales en lui déléguant le produit des contributions établies sur toutes les formes de la fortune.

Les critiques de M. Caillaux portent sur le remboursement d'échéance des bons à court terme, au moyen non de billets de banque, mais de nouveaux titres.

Quelques noms que l'on accorde à l'opération, elle suppose une altération des engagements de l'Etat, déclare M. Caillaux, qui approuve que cette mesure ne porte atteinte au crédit de l'Etat et ne termine en fin de compte, une inflation, puisque l'inflation il y a, d'une bien autre dimension.

Le souagement syrien s'accroît

Londres, 15 novembre. — Le correspondant de la British United Press à Jérusalem, télégraphie que les insurrections, soulevées à l'appel de Saïd Atarah, frère du sultan, se sont emparées d'une partie de la ville, après un vif combat. Mariayout est également tombé entre leurs mains.

Après la disparition du sous-marin

Paris, 15 novembre. — Le président de la République a adressé le télégramme suivant à Sa Majesté le roi Georges V :

Profondément ému par la dramatique disparition du sous-marin M. J., j'adresse à Votre Majesté l'expression de toute ma sympathie et l'assurance de la part très vive que je prends au deuil qui frappe si douloureusement la marine britannique.

Sa Majesté le roi Georges V a répondu en ces termes :

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, toute ma reconnaissance pour l'aimable télégramme de condoléances que vous m'avez transmis à l'occasion de la perte du sous-marin M. J., l'appréciation profonde que vous avez exprimée de la sympathie et du sympathie de votre Excellence.

LE RENFOULEMENT DU SOUS-MARIN

Londres, 15 novembre. — On annonce que les autorités navales britanniques ont demandé à la compagnie maritime allemande Neufeldt, de Jiel, de contribuer aux travaux de renforcement du sous-marin M. J. si celui-ci est retrouvé. La compagnie allemande s'est empressée de répondre à cet appel. De puissants engins de sauvetage ont été envoyés sur les lieux de la catastrophe. Les dragueurs de mines et les destroyers britanniques continuent activement leurs recherches.

ASPHYXIES PAR LE CALORIFERE

Metz, 15 novembre. — Le sacristain de l'église Sainte-Ségolène, Charles Tauly, et sa femme, ont été trouvés à demi asphyxiés, dans leur chambre, par des émanations de la chaudière du calorifère de l'église, installé dans le sous-sol de la maison.

LES SUITES MORTELLES D'UNE RIXE

Brest, 15 novembre. — Mercredi dernier, à la suite d'une rixe échauffée, rue Pasquier, entre plusieurs matelots des équipages de la flotte.

La police releva deux blessés. L'un d'eux, Jules Glain, portait une blessure à la face, l'autre, Maurice, avait subi un coup de poignard à la poitrine.

Conduit à l'hôpital maritime, le marin a succombé à nuit dernière, sans avoir pu faire connaître le nom de son meurtrier. La gendarmerie maritime et la police enquêtent.

UNE TERRIBLE CHUTE

Grenoble, 15 novembre. — MM. Mauret, voyageur de commerce, et Pollet, caletier à Amberville, revenant de Moutiers en automobile, lorsque la voiture tomba dans un fossé profond de trois mètres. M. Pollet fut tué sur le coup. M. Mauret est gravement blessé.

UNE RAFFLE FRUCTUEUSE

Paris, 15 novembre. — Le commissaire de police de Puteaux a procédé cette nuit, dans le quartier de Nanterre, à plusieurs descentes de police dans les débits et estaminets mal famés, 200 individus, dont plusieurs étrangers, ont été interpellés.

Quatre arrestations ont été maintenues pour port d'armes prohibées et seize contraventions ont été dressées.

TUE PAR UNE AUTO

Saint-Etienne, 15 novembre. — Un vieil ouvrier forgeron, nommé Pottus, qui traversait la place Chauvigné, a été renversé et tué par une automobile que conduisait M. Brossier, cafetier.

LE CHAMPIONNAT DES TRI-ORTEURS

Paris, 15 novembre. — Le quatrième championnat des tri-orteurs, organisé par l'Auto, sur le parcours Paris-Pontoise et retour, a été disputé aujourd'hui.

SIKI BATTU

A Baltimore, Lee Anderson a battu Siki aux points en 15 rounds.



ASSOCIATION

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'Auvergne

Au Stade de Vanzelles, A. S. A. Vauzelles (1), bat Sporting-Club Montluonnais (1) par 4 buts à 1.

SPORTING CLUB DE VICHY BAT C. S. PUY-GUILLEUME, PAR 4 BUTS A 0

Vichy, 15 novembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Partie jouée très correctement durant laquelle Vichy domina le plus souvent. Belle défense de l'équipe de Puy-Guilleume.

A COSNE

Cosne, 15 novembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Association Sportive du Fourchambault a battu Cosne, par 6 à 1.

A. S. MONTERRANDAISE BAT LE CLUB DE SAINT-FLOUR

Pour le championnat de la Ligue d'Auvergne, l'Association Sportive Monterrandaise a battu le Club Sportif de Saint-Flour par 2 buts à 0.

C. A. S. G. BAT U. S. SUISSE

Paris, 15 novembre. — Beaucoup de monde au stade Jean-Bouin, pour assister au match Suisses-Genéraux. Dès le début de la partie ; les attaques Suisses sont plus pressées ; mais les Généraux soutenus par leurs demi ont plus souvent la balle. Sur un centre de l'extrême-gauche et un loupé de la défense suisse, les Banquiers placent à trois mètres un school imparable. Quelques passes redoublées des Suisses mettent Jou en danger. Mais il s'en tire avec brio. En fin de mi-temps, les Suisses dominent nettement. C. A. S. G., 1 ; U. S. Suisse, 0.

Après le repos, la balle voyage. Jou paraît un but qui paraissent certain et le goal Kiefer suisse, l'imité bien sûr. Les Généraux dominent à leur tour. Une descente suisse après une passe, les rouges égalisent. Les Généraux réagissent et marquent un deuxième but.

Un croche-pied des banquiers vaut un penalty aux Suisses. La fin arrive peu après.

C. A. S. G. bat U. S. Suisse par 2 buts à 1. A la suite de ce match, le C. A. S. G. conserve et améliore même sa place de premier dans le classement actuel du championnat de France.

COUPE DE FRANCE

Clichy. — U. S. A. Clichy bat S. C. Neully, 4 à 2.

CHAMPIONNAT DE PARIS

Division d'Honneur

Saint-Ouen. — Club Français bat C. A. Vitry, 4 à 1.

Red Star bat C. A. Paris, 4 à 1.

Boulogne-sur-Seine. — C. A. S. G. bat U. S. Suisse, 2 à 1.

Buffalo. — Olympique bat Stade Français, 2 à 1.

LES MATCHES EN PROVINCE

Halluin. — O. S. Halluin bat Turgotine de Roubaix, 4 à 1.

Caudry. — F. E. Roubaix bat S. C. Caudry, 5 à 0.

Boulogne. — S. E. Bully bat C. S. Boulogne, 4 à 0.

Bruay. — U. S. Bruay bat G. S. Dèvres, 5 à 0.

Calais. — S. C. Calais bat Stade Béthunois, 6 à 1.

Strasbourg. — A. S. Strasbourg bat S. S. Dornach, 6 à 0.

Strasbourg. — R. C. Strasbourg bat A. S. Mulhouse, 3 à 0.

Nancy. — S. U. Lorrain bat U. S. Toul, 5 à 0.

Metz. — C. A. Messin bat Thionville, 7 à 0.

Forbach. — U. S. Forbach et U. S. Lunéville, match nul, 2 à 2.

RUGBY

A. S. Monterrandaise (2) bat P. C. Montluon (2) par 20 à 0

Partie disputée au Pré Bercy par beau temps.

Les Monterrandais, supérieurs dans toutes leurs lignes, ont remporté une nette victoire par 20 points (7 essais, 4 buts) à 0.

Au début de la partie, les Montluonnais donnèrent l'impression de ne pas vouloir se laisser dominer ; mais ils manquèrent d'un rien plusieurs essais.

Puis les Monterrandais prirent le dessus ; leur adresse, leur science et leur puissance triomphèrent facilement d'un quinze qui ne manque pas d'énergie, mais dont les efforts sont trop dispersés pour être efficaces.

Les Montluonnais avaient le ballon à égalité à la mêlée, mais les lignes arrières ne furent dangereuses qu'à deux ou trois reprises.

Les meilleurs joueurs, chez les locaux, furent Gaucher, Gourdet, Dégout et Laporte.

Le team montluonnais a besoin d'améliorer sa technique et d'apprendre l'une des choses essentielles du rugby : le plaquage aux jambes.

Hier au Pré-Fleuri

La commission de rugby s'excuse auprès du public de n'avoir pu le prévenir assez tôt de l'abandon du S. C. Montluon en match comptant pour le classement.

NIEVRE-CHER

SEVERES

Vol d'une bicyclette. — Hier soir, à 17 h. 40, M. Bileur, manoeuvre au dépôt P.-L.-M. avait déposé sa bicyclette contre un mur de la boutique d'un coiffeur chez lequel il était entré pour se faire raser. En sortant, un quart d'heure après, il constata que sa bicyclette avait disparu. Une enquête est ouverte par la police.

Trouvailles. — Reclamer à M. Rémond, 9, rue Thiers, un mètre de coutellerie ; M. Chausserand, 31, rue Saint-Genest, un mètre pliant ; au bureau de police une clef, un paquet de vêtements de travail.

FOURS

Levés d'intérêt de la foire. — Le maire informe le public que l'arrêté préfectoral du 30 septembre dernier déclarant le territoire de la commune infestée de fièvre anthrax, vient d'être rapporté et que dès lors la foire de Fours du samedi 21 novembre courant aura lieu comme à l'ordinaire, sans restrictions d'aucune sorte.

FOURCHAMBAULT

La fête de l'Armistice. — L'Armistice des Mutilés, veuves de guerre, pupilles, ascendants et anciens combattants a honoré dignement ses fêtes.

A 10 heures un cortège se forma à la mairie pour se rendre au cimetière. En tête marchèrent les vétérans de 70 avec les drapeaux.

A midi un banquet fraternel réunissant à l'hôtel des Thélus une soixantaine de convives où régna la plus franche camaraderie.

DOMPIERRE-SUR-HERY

La fête du 11 novembre. — Le 11 novembre fut célébré avec solennité l'anniversaire de l'Armistice à 8 heures un service religieux fut célébré pour les soldats du pays morts au champ d'honneur. A l'issue de cette cérémonie une seconde manifestation se déroula au monument.

NEUILLY

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

La commune de Neuilly a consacré la journée du 11 novembre à la mémoire de ses enfants morts au champ d'honneur. Ce jour-là eut lieu l'inauguration du monument élevé aux morts de la guerre.

A 10 h. 30, devant une assistance très compacte, un service religieux eut lieu dans la vieille église au paroisserie. Immédiatement après cette cérémonie avait lieu celle de l'inauguration du monument qui sobre et sévère s'éleva en plein cœur de cette paisible petite cité.

SAINTE-PIERRE-LE-MOUTIER

PALMARES DU CONCOURS AUX VEAUX

Le concours aux veaux de cette année a eu un plein succès, un très grand nombre d'animaux provenant de meilleures écuries de la région y étaient exposés. Des bureaux de l'année 1925 ont été vendus de 2.000 à 5.200 fr. pièce ; 50 génisses de l'année, 23 vendues de 1.500 à 3.000 fr. pièce ; 20 génisses de 18 mois, 15 vendues de 2.400 à 3.500 fr. pièce ; 20 génisses de 30 mois, 12 ont été vendues de 2.800 à 3.500 fr. pièce. Un grand nombre de bacheliers étrangers sont venus faire des achats.

Des prix ont été distribués pour les animaux les plus remarquables dans chaque catégorie. Félicitons que l'année prochaine les agriculteurs vendront en très grand nombre tant comme exposants, acheteurs et visiteurs.

MOULINS

Le théâtre. — Samedi prochain, « Les nouveaux messieurs », de M. Robert de Fiers et Francis de Croisset.

« Les nouveaux messieurs » se sont ceux que l'evolotion sociale va passer au peuple à la bourgeoisie, de la révolution au conservatisme, tout d'une pièce d'ironie, les auteurs ont voulu peindre des mœurs d'aujourd'hui.

Nous n'aurons pas vous raconter la pièce. Non, laissez la voir. Les tournées Ch. Brel nous l'annoncent avec une brillante distribution et vous serez sous le charme de ce dialogue et de la saveur des détails qui conduisent les nouveaux messieurs à un nombre infini de représentations, tant à Paris qu'en Province.

« Les nouveaux messieurs » sont indiscutablement le plus grand succès de l'année.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Blanchet, place aux Foires, un portefeuille ; par M. Roy, 56, rue des Gareaux, un couvre-selle de bicyclette ; par M. Sigot, agent de police, un chapeau.

Charrniers, éclairer vos atelages. — La gendarmerie a dressé contravention à trois charrniers de Moullins, dont les voitures n'étaient pas munies, à l'arrière, au feu rouge réglementaire.

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Etat civil : — Robert Bugnon, faubourg National ; Lucien Gilbert, rue Marcellin Berthelot. Publications de mariages. — Gilbert Collet, cultivateur aux Crégnards et Louise Moulin, de musique à Paray-sous-Briailles ; Fernand Bertrand, employé de chemin de fer, demeurant à Blagnac et Hermine Proulx-Aubert, à Blagnac.

Décès. — Marie Aujant, épouse Gouget, 70 ans, rue de l'Orgetelle ; Anne Ajust, veuve Vacher, 71 ans, rue Paul-Bert.

Un charrotier tombe sous les roues d'un tombereau

Hier, Jean Marnat, charrotier, 50 ans, employé chez MM. Servy frères, impasse Artaud, conduisant un tombereau, a heurté un piéton, le corps lui causant une plaie profonde à la tête et une grave blessure à la jambe droite.

On le transporta immédiatement à l'hôpital civil.

ACHAT D'UNE NOUVELLE POMPE-AUTOMOBILE

Le service d'incendie de notre ville va subir un perfectionnement que nous devons signaler. Une seconde pompe-automobile, plus puissante encore que la première, sera incessamment achetée.

Cette pompe est munie d'une échelle de sauvetage adaptée à l'usage ; elle permettra d'opérer immédiatement tous les secours. Cette échelle atteindra les étages les plus élevés des hôtels de Vichy.

La municipalité envisage également d'équiper de deux unités le poste permanent des sapeurs-pompiers.

Asphaltage. — Les travaux d'asphaltage vont commencer incessamment.

Le programme de ces travaux comprend : la balustrade de la rue de la République ; le prolongement de la rue du Casino, l'achèvement du pont de la rue Saint-Louis et autres rues.

SERVICE VICINAL

Du 16 au 21 novembre, des répandages de matériaux et des cylindrages à vapeur seront exécutés, savoir :

Commune de Dampierre-en-Crot. — Chemin de grande communication n° 13, au lieu dit La Foulprière, entre les bornes 26.500 et 27 k. 100, et au lieu dit Mégullin, entre les bornes 26 k. 300.

Commune d'Ozon. — Chemin de grande communication n° 13, dans la traversée du bourg d'Ozon, entre les bornes 23.500 et 24 km. — Chemin d'Orconnot-les-Bourdelins. — Chemin de grande communication n° 6 : 1° au lieu dit Les Bons-Enfants, entre les bornes 33 et 33 k. 2° au lieu dit Chalivoy entre les bornes 29 et 30 km.

BOURGES

Automobile Club du Centre. — La prochaine réunion du comité directeur de l'Automobile-Club du Centre aura lieu le vendredi 20 novembre prochain, à 17 heures précises, au siège social. Voici l'ordre du jour :

Nouvelles adhésions ; correspondance ; organisation de la course de Côte du Pic Montalgu de 1926 ; établissement du Calendrier sportif des sections départementales de l'Automobile-Club du Centre ; questions diverses.

SAINT-AMAND

Trouvailles. — Mlle Demay, demeurant aux Varennes, a trouvé, près du monument aux morts, une paire de lunettes qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Trouvailles. — On peut réclamer à la gendarmerie une manivelle d'automobile.

Fête de Sainte-Cécile. — Dimanche 22 novembre : messe de 9 heures à l'église paroissiale. A 15 heures : concert sous le kiosque ou salle du café de la Comédie, suivant température.

Comme les années précédentes un grand bal sur invitation sera offert par les musiciens de la société l'Union Musicale, dans la salle des fêtes du café du Théâtre.

Un banquet aura lieu à l'hôtel du Pont-Neuf, à 19 heures.

Dans l'administration préfectorale. — M. Chélon, sous-préfet de Saint-Amand, vient d'être élevé à la première classe.

SANCERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé la condamnation suivante :

106 francs d'amende par défaut à Anatole Gessalé, 51 ans, serrurier à Argent-sur-Saule, déjà condamné pour coups et violences.

La fête de Sainte-Cécile. — La fanfare municipale de Sancerre célébrera la fête de Sainte-Cécile dimanche prochain 22 novembre. A 10 heures, messe en musique.

A 15 heures, salle des fêtes de la mairie, concert public et gratuit.

Accidents du travail. — Camille Torteau, 45 ans, ouvrier saboteur chez M. René Marchal, a été tué par un coup de poêle cassé. Emmanuel Prouben, chef cantonnier au chemin de fer économique, est tombé du haut d'un escabeau, et s'est enfoncé un côté.

Dans l'Enregistrement. — M. Jean Vaisseyre est nommé surintendant de l'enregistrement à Sancerres.

Etat civil : — Laurent Thomas ; Henri Laroche. Décès. — Joseph Lucas, 55 ans.

HERY

La fièvre anthrax. — Un cas de fièvre anthrax a été déclaré dans la commune d'Hery. Les mesures nécessaires ont été prises pour enrayer la maladie.

JOUET-SUR-LAUBOIS

A propos d'un procès. — Les contribuables de Jouet apprendront sans doute avec intérêt — mais aussi avec satisfaction — le résultat du procès soutenu par la commune relativement au chemin de Pruniers.

Le tribunal de Jouet-Amand d'abord et la cour de Bourges ensuite, ont déclaré que ce chemin n'était point communal, mais dépendait au contraire de la propriété de Pruniers, que la commune, en conséquence, ne pouvait s'en emparer sans verser une indemnité d'expropriation.

La commune a donc eu à payer l'indemnité fixée par les experts à un peu plus de 3.500 fr. et en même temps les frais du procès.

Il est probable que si le maire avait mieux étudié avec plus de sang-froid la question à ses débuts, une conciliation eût intervenu, à l'avantage de tous, et certainement des derniers publics.

FLAVIGNY

Classement du château. — Nous apprenons que le château de Flavigny vient d'être classé parmi les monuments historiques.

JOIGNY

COURS MEDICAL GRATUIT DE PUIERICULTURE

Jeudi prochain 19 novembre, à 16 h. 15 à la mairie de Joigny, M. le docteur Robert, inspecteur des enfants du premier âge à Joigny, fera la deuxième conférence sur la puériculture.

A l'occasion du Congrès du 22 novembre. — A l'occasion du congrès du 22 novembre à Joigny, quinze trains spéciaux partiront de Joigny (chemins de fer de l'Yonne), le premier à 12 h. 20 ; le deuxième à 12 h. 45 ; deux trains également assurèrent le retour.

Caisse d'épargne. — La caisse d'épargne a reçu pendant la semaine écoulée 137 versements s'élevant à la somme de 137.233 francs.

Elle a remboursé pendant la même période 74 dépôts dans la somme de 117.147 fr. 68.

Dans les contributions. — M. Ledente, contrôleur des contributions à Joigny est nommé contrôleur principal à Reims.

Société d'agriculture de la Bourgogne. — Dans son assemblée générale la société d'agriculture de la Bourgogne a élu président M. Fléau, juge de paix à Joigny.

NUITS-SOUS-RAVIERES

UN VIOLENT INCENDIE

CAUSE 110.000 FRANCS DE DEGATS

Le feu s'est déclaré dans un stock de bois appartenant à la fabrique Chabot et Cie, et comprenant 3.800 stères de bois qui ont été la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à 110.000 francs.

RONCHERES

Vandalisme. — Des malfaiteurs ont, dans la nuit, brisé à coups de carabine, les vitres de la sacristie et le vitrail gauche du chœur de l'église. Les dégâts ne sont pas élevés.

SENS

Dans la gendarmerie. — M. Maurice-Edmond Arnould, chef de 3e classe aux brigades de Sens, est nommé adjoint aux brigades de Sens.

TONNERRE

Trouvailles. — Un portefeuille contenant une petite somme en billets de banque a été trouvé et déposé au bureau de police.

SAONE-ET-LOIRE

MAÇON

Attribution gratuite de sacs de potasse aux agriculteurs

L'Office Agricole départemental porte à la connaissance des agriculteurs de Saône-et-Loire qu'il dispose d'un crédit de 12.000 francs pour attribuer gratuitement des sacs de potasse à ceux d'entre eux qui seraient disposés à organiser des champs de démonstration.

Les champs de démonstration pourraient être, au grés des expérimentateurs, une surface allant de 10 ares à un hectare.

Les essais porteraient sur les prairies, la vigne, les cultures maraichères et toutes les cultures de printemps.

Chaque agriculteur peut demander à organiser des champs de démonstration sur plusieurs cultures à la fois.

Les demandes sont acceptées jusqu'au 30 novembre prochain par le directeur des services agricoles, 30, quai Jean-Jaures, à Mâcon, à qui les expérimentateurs devront indiquer les plantes sur lesquelles porteront les essais, la surface destinée à chacun d'eux et la nature des sels offerts pour la démonstration.

Les engrais seront expédiés directement aux intéressés par les soins du directeur des Services agricoles.

AUTUN

EXAMEN DES ETALONS PRIVÉS

La commission d'examen des étalons privés, composée de M. le directeur des Haras de Cluses, M. le docteur Moray, médecin-vétérinaire, et M. O. H. vétérinaire des Haras, s'est réunie à Autun, samedi dernier, place des Maréchaux.

Ont été reconnus aptes à la monte en 1926 les étalons ci-après :

Carpentier, trait, à M. Desjourns Louis, à...
Fondracon, à M. de la Courbe, à...
Jean Liodenot, à Couches-les-Mines : 4. **Bijou**, trait, à M. Louis Alexandre, à Saint-Leger-sous-Beuvray : 5. **César**, trait, au même : 6. **Monarque**, trait, au même : 7. **Pierrot**, trait, au même : 8. **Biscuit**, trait, au même : 9. **Bayard**, trait, à M. Renard, à Cury : 10. **Glorieux**, trait, à M. Jean Amelin, à Autun : 11. **Verdun**, trait, à M. Jean Amelin, à Autun : 12. **Rocron**, trait, à M. Paul Molard, à Cury : 13. **Autun**, trait, à M. Paul Molard, à Cury : 14. **Louise**, trait, à M. François Moine, à Cury : 15. **Sultan**, trait, à M. François Simon, à Issy-l'Evêque : 16. **Vainqueur**, trait, à M. François Couliouier, à Blanzay : 17. **Blanc**, trait, à M. Antoine Labeurme, à Blanzay : 18. **César**, trait, à M. Antoine Labeurme, à Blanzay : 19. **Vautour**, trait, à M. Antoine Labeurme, à Blanzay.

Enseignement primaire. — M. Gey, instituteur à Sully, passe à La Boulaye ; M. Deguerre, rentrant du service militaire est nommé à Thil-sur-Arroux.

La Cécillienne. — Des cotisations de solfège vocal et instrumental sont données tous les lundis et vendredis à 20 h. 15, salle de répétition de la société nouvelle La Cécillienne.

Conférence. — Lundi, sous le patronage de l'Union patriotique des Français, une conférence avec projection sera donnée à 16 heures et répétée à 20 h., 30 dans la salle de la rue des Maréchaux.

Dans le clergé. — M. Louis Mabon, frère de Saint-Vincent-de-Paul, à Arras, a été nommé vicaire de Saint-Jean-le-Grand, à Autun.

BOURBON-LANCY

Vol. — Un cheval, d'une valeur de 6.000 fr., a été volé à la commune de Bourbon-Lancy, le 20 mars.

La gendarmerie enquête.

Société Philharmonique. — Cette société donnera le samedi 25 novembre, dans la salle des fêtes de l'Établissement thermal, une grande soirée-concert.

Nous donnerons en temps utile, de plus amples renseignements sur cette soirée, qui a été préparée avec le plus grand soin, et qui obtiendra certainement un grand succès.

LE CREDSOY

LE PRIX DU PAIN

Le prix du pain de consommation courante est fixé à 1 fr. 60 le kilo, à compter du 20 mars.

Accidents du travail. — M. Charles Vovrier, 37 ans, habitant Broye, a été blessé au pied droit.

M. Philibert Pothier, 23 ans, de Montcaumon, aide approvisionneur aux laminoirs a été blessé à la cuisse droite.

Etat civil. — Jean Beuillet, route d'Épinac, 70 ans, Marie Marchand, rue du Pas-de-Gibie, Louis Farion, rue de l'Yser, 12 ; André Rochette, avenue Saint-Sauveur ; René Poulchon, rue Edith-Cavell, 54 ; Jacqueline Perret, rue de l'Yser, 9 ; Lucien Gagnon, route de Montcaumon, 20 ; André Boutier, rue de Gréot, 22 ; Louis Vicot, rue Bayard, 23 bis ; Louis Pallard, rue Moncharlan, 26 ; Léone Tarret, à Couches-les-Mines ; Germaine Tisserand, à Saint-Firmin ; Huguette Ganet, rue Marchal-Roch ; Micheline Mokran ; Félix Szark, chauffeur ; et Catherine Wsniowska ; Louis Lamotte, mouleur sur métaux et Marie Gauthier, cuisinière ; Pierre Didier, ingénieur à Fort-de-France, et Mathilde Pétey, professeur à Jean Ducoux, mécanicien, et Marcel Genet.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

Accidents du travail. — Le jeune Pierre Mus, 16 ans, a été grièvement blessé à la redresserie de fer-blanc, s'est fait une coupure à la main gauche ; Jacques Caillet, 60 ans, manoeuvre au même chantier, s'est fait une coupure à la main droite.

CHALON-SUR-SAONE

TRIBUNAL CORRECTONNEL

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Le Marocain Oudou ben Mohamed, 18 ans, est condamné à 3 mois et un jour de prison pour vol de bicyclette.

Un mois de prison et 5 francs d'amende pour ivresse, à Paul Laboriebat, 50 ans, né à Dijon.

La fille Madeleine Bargaud, 20 ans, demeurant rue aux Prêtres, a commis des abus de confiance, 15 jours de prison.

3 mois et un jour de prison à l'Algérien Hamed Altonan, 32 ans, pour avoir commis un abus de confiance s'élevant à 300 francs, à son compatriote, le jeune Bou Baker.

Également 3 mois et un jour de prison à l'Autrichien Karl Korol, 31 ans, manoeuvre au Petit-Creusot, qui a volé une certaine somme d'argent à Mme Pillon, aubergiste aux Granges-Forestières.

Après plaidoirie de M. Dalliant, le tribunal condamne Jean Vallet, 26 ans, sujet italien, domestique des cultures à saures, chez M. Léon, à 2 mois de prison avec sursis, pour vol d'une bicyclette.

Pierre Choux, né en 1887, à Jouvençon ; Jean-Pierre Geoffroy, né en 1861, à Montpont ; et Antoine Beillard, né en 1887, à Chaudenay, sont condamnés chacun à 50 francs d'amende pour abandon de famille.

Pour faux-témoignages, le tribunal condamne Mme Claudine Bert, épouse Gauron, 37 ans, et M. Jean Gauron, 37 ans, à 3 mois de prison chacun et 1.000 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Pour avoir chassé sur les terrains de la Société de culture La Thalie, M. Firmin Degré, est condamné à 40 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts.

GAMBRIOLAGE DANS UNE FABRIQUE DE CONFECTION

Après avoir enlevé un des carreaux d'une terrasse dont une partie est vitrée, des malfaiteurs se sont introduits la nuit dans la fabrique de confections de M. Farisy, avenue Boucaut.

Les cambrioleurs ont emporté une certaine quantité de vêtements.

LE PAIN A 1 FR. 60

A partir d'aujourd'hui lundi 16 novembre, le prix du pain vaudra 1 fr. 60 le kilo.

CHAROLLES

TRIBUNAL CORRECTONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Pierre Gelin, 59 ans, manoeuvre, 20 jours d'emprisonnement pour vol d'un sac au préjudice de la gare de Gueugnon.

Antoine Berrisson, 26 ans, cultivateur à Varennes-Arçonne, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures.

Charles Ravand, 34 ans, électricien à Sauvignies, un mois de prison avec sursis et 100 fr. d'amende pour outrages.

Jean Durand, 30 ans, garde à l'abattoir et Louis Bernard, 22 ans, boucher demeurant tous deux à Gueugnon, chacun 50 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures.

Amis Boukkedj, 28 ans, manoeuvre, Mouloud Rami, 29 ans, manoeuvre, André Kukosa, 25 ans, manoeuvre, et Joseph Kinnowski, 34 ans, manoeuvre, demeurant tous à Gueugnon ; les deux premiers, un mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende ; les deux autres chacun 15 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende pour coups et blessures réciproques.

Jean Larose, 62 ans, cultivateur à Iguerand, 8 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende pour coups et blessures sur la personne de Mme Françoise Larose.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Robert Delorme, fils de notre dévoué professeur d'agriculture vient d'être diplômé et de l'École supérieure aéronautique et de constructions mécaniques.

LOUHANS

Pisciculture. — Le bureau de la société de pisciculture informe ses sociétaires que 9 lot de la rivière La Saône, compris entre l'embouchure du canal de la Saône jusqu'à l'île Bazin, a été adjudé à la Société.

Dans la magistrature. — M. Grappin, juge de paix du canton de Pierre, récemment nommé juge au tribunal de première instance de Louhans a prêté serment devant la cour d'appel de Dijon.

M. Gascard, précédemment juge à Louhans, nommé substitut du procureur de la République à Charleville (Ardennes), a prêté serment devant la cour d'appel de Nancy.

GUEUGNON

Publication de mariages. — Jean Gnoewoy, ouvrier aux forges, et Yvonne Faivre ; Italo-Giordano Bruno Innesi, ouvrier d'usine, et Augustine Righini ; Pierre Girou, cultivateur, et Claudine Lally, cultivatrice ; Joseph Trietzsch et Micheline Mokran ; Félix Szark, chauffeur, et Catherine Wsniowska ; Louis Lamotte, mouleur sur métaux et Marie Gauthier, cuisinière ; Pierre Didier, ingénieur à Fort-de-France, et Mathilde Pétey, professeur à Jean Ducoux, mécanicien, et Marcel Genet.

ROMENAY

Naissances. — Marie Desgranges ; Raymond Ruffin ; Marcel Bugeat ; Roger Colin ; Eugène Pépé ; Lucien Rigollet ; Gérard Eugène Clair-Boutier ; Adèle Raffin ; Raymond Paccard.

Décès. — Marie Gauthier, 39 ans ; Joséphine Pêcheux, veuve Gallet, 70 ans ; Eugène Pépé, 10 jours ; Raymond Paccard, 20 jours ; Marie Gauthier, 39 ans ; Auguste Baby et Joséphine Rongel ; Paul Magnien et Henriette Ferrand ; Théophile Brayard et Mélanie Pernet.

LES CONCERTS DE T.S.F.

RADIO-PARIS

Programme d'aujourd'hui : lundi 16 novembre, à 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1. Avec plaisir, marche (Zarco) ; 2. Les trois roses, valse (J. Balle) ; 3. Romance, solo de violon (Sverisen) ; 4. Les jolisques (Salabert) ; 5. Deuxième berceuse (J. Porrett) ; 6. Balmaïge, solo de violoncelle (Sandro) ; 7. Larmes de Pierrot, fox trot (Bixio-Berniaux) ; 8. Héroïde, trio (Massenet-Alder) ; 9. La lettre du soldat canadien (J. Savasta-Salabert) ; 10. Désir, solo de violon (Paul Miché) ; 11. Sérénade à Corcha (J. Bernier) ; 12. Redzi, intermezzo (C. Sidi) ; 13. L'assoluto, solo de violoncelle (Delhayé) ; 14. Sérénade (L. Quel) ; 15. Tintin, fantaisie (J. Szulow-Salabert).

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'association des radio-amateurs français, avec le concours de Mme de Carceau, de Mlle M. Landeau, Guy d'Arvor, de l'Opéra-Régulier, Louis Malsang, René Dole et Marcel Denis : 1. Le petit duc (Leocq) ; 2. Un peu, beaucoup... (Fouchey) ; 3. Chanson du pauvre homme (Guy d'Arvor) chant l'auteur ; 4. Un poème, M. Maurice Landeau ; 5. Les heures passent (Sidi) ; 6. Sérénade espagnole (Ferruzzi) ; 7. Violoncelle, René Dole ; 7. Un poème, M. Landeau ; 8. Gardas n° 8 (Michiels) ; 9. Air de patrie (Paladilhe) ; 10. Miss Hevelly (Audran).

A 20 h. 30, chronique littéraire. La grande épreuve, par M. Jean Ferrusis ; radio-concert avec le concours de Mlle Glincau, Migeval, de MM. Wendel Hall, L. Candera et de l'orchestre radio-Paris : 1. Chansons anglaises (Wendel Hall) ; 2. Radio-chronique (Wendel Hall) ; 3. Émotion (Wendel Hall) ; 4. Chansons anglaises (Wendel Hall) ; 5. Quelques mots sur la façon de se donner (L. Candera) dit par l'auteur (théâtre de l'Avenue) ; 6. Ruse d'amour, fragments (Ch. Le Coq) ; 7. Interprété par Mlle Gatiné et Mlle Migeval, orchestre radio-Paris.

TOUR EIFFEL

De 18 à 19 heures, émission Journal parlé : M. Olivier Guillehne, spécialiste des questions maritimes : Nous n'aurons plus de poisson si on ne crée plus de zones aériennes ; M. Georges Leamaré, propos en l'air ; M. Edmond Laskine, la pêche en extérieur ; M. Julien Margret, curiosités de Paris ; M. Marc Frayssinet, visite au salon d'automne ; M. Paul Boliaux, l'ingénieur des nouveautés de la T. S. F. ; la chanson du jour par M. Roland Lenoir, du Petit-Choir.

Page musicale : La mélodie moderne par Mlle Clairefeuille, de la Gaîté Lyrique ; Les petits chemins (Léon Cantel) ; La file des Romani (Brun) par Mlle Clairefeuille.

Les échos, par tous les collaborateurs : Pierre ou Suspicion, roman de M. André Armanjout ; Les dernières nouvelles.

De 19 h. 30 à 21 heures, radio-concert avec le concours de Mmes Martignon, Couris-Chizat, Roux-Parassac, de l'Opéra, cantatrices ; Mmes Renouard et Peraldi, pianistes ; MM. Roux-Parassac, homme de lettres, Paul de Lignis, basse chantante des grands concerts classiques de Paris, et Georges Martin, professeur de chant.

Programme : festival Emile Chizat : un mot sur Emile Chizat, par M. Roux-Parassac ; Scènes parisiennes, piano, Mmes Renouard ; Le premier jour de vie jeune, Le chausson du baiser, chant par M. Georges Martin ; La nuit dans la forêt, Mathilde d'Avril, Mme Roux-Parassac ; L'Escarcelle, le chant du veilleur, cantique de Paris, par M. Paul de Lignis ; Le ciste berger, Je ne suis Mme Martignon ; Chanson de la Balade au roud, M. Georges Martin ; Super humina, proposé par Mlle Féraldi.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 20 h. 30, chronique scientifique, causerie d'astronomie populaire organisée par la société astronomique de France : Les comètes, par M. Georges Albert ; Les satellites, par M. Georges Albert ; Les éclipses, par M. Georges Albert ; Les courbes de l'astronomie de France ; à 21 h., 2e leçon du cours de photographie, l'appareil photographique par M. Georges Collin.

A 21 h. 15, radio concert donné avec le concours de Mlle Lucie Gay, cantatrice, M. Alfred Galand de l'Opéra-Comique.

Programme : Le joug de Notre-Dame (Massenet-Alder) ; 2. a) Jeunes filles (Weckerlin) ; b) quana e bien-aimé reviendra (Weckerlin) ; Mlle Lucie Gay ; 3. Chansons villageoises (Jean Maudrot) ; 4. Le son de mon cocher, b) La Vieille horloge, c) Le faucon de grand-mère ; M. Galand ; 4. Le roi d'Ys (Lalo-Ader) ; 5. Nel (G. Fauré) ; Mireille, valse (Gounod) ; Mlle Lucie Gay ; 6. Héroïde (Massenet-Alder) ; 7. Petit ange femme ton aïe (Léon Cayrol) ; 8. Sérénade d'Avril (Gauvain) ; Menuet, air de la petite table (Massenet) ; 8. Grétiadis (Massenet-Alder).

LA CRÈME MAIACEINI

donne un teint de fleur



Chaque vendredi - Le Parlement et l'Opinion - 21, rue Saint-Lazare, Paris, Contre le gaspillage, l'Arbitraire, la démagogie.

Lire ses échos politiques les plus mordants et les mieux rédigés.

Sauveur des Poumons

SIROP AKKER

à base de plantes, sans toxiques ni étouffants, absolument sans danger, est le remède souverain et sans similaire contre

TOUX, COQUELUCHE, RHUMES, CATARRHES BRONCHITIS, GRIPPES, ASTHME, EMPHYSEME

Le Sirop Akker juggle la toux, supprime l'oppression, active la respiration, détache les mucosités et glaires, stérilise l'appareil pulmonaire.

Le flac. de 250 gr. Le flac. de 500 gr. Le flac. de 1000 gr.

Prix : 8 Frs 14 Frs 22 Frs

Refusez toute substitution

R. C. Paris n° 151 B

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Charles MDRUILLLET

décédé en son domicile à Arzembouly, dans sa 56e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 17 courant à 10 heures, heure légale, en l'église d'Arzembouly, sa paroisse.

De la part des familles Midrouillet, Desforges et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame Louis GOUZIN

Née ROSE HUGON

décédée, 1, rue de Paris le 15 novembre 1921, dans sa 61e année, munie des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 17 novembre à 14 heures, en l'église de Coulangeles-Nevers.

On se réunira à l'hôpital à 13 heures.

De la part de : M. Gouzin Louis, son époux ; M. Henri Gouzin, son fils, de tous ses frères et sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur GUILLEMOT Africain

décédé en son domicile, à Nevers, rue Sainte-Vierge, n° 11, le 15 novembre 1921, à l'âge de 71 ans.

Ses obsèques auront lieu le mardi 17 courant à 13 h. 30.

On se réunira à la maison mortuaire, 11, rue de la Chapelle, son épouse, de ses enfants, petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le mercredi 18 novembre à 10 heures en l'église de Moussy pour le repos de l'âme de :

Madame DURAND

Née Joséphine GEOFFROY

De la part de la famille.

Une messe de quarantaine sera dite le mardi 17 courant, à 9 h. 45, en l'église Cathédrale Saint-Cyr pour le repos de l'âme de :

Madame veuve Charles DAVID

Née LAPIERRE

De la part de M. et Mme Roussel, M. et Mme Bernachez, Mme Emile David, M. le docteur et Mme Houzé et de toute la famille.

BOURBON-LANCY

On cotait : beurre, 7 fr. à 7.50 le demi-kilo ; œufs, 7.50 à 7.75 le douzaine ; poulets, 30 à 35 fr. la paire ; dindes, 45 à 60 fr. l'une ; canards, 13 à 14 fr. l'un ; oies, 22 à 26 fr. l'une ; choux, 1 fr. à 1.50 l'un ; choux-fleurs, 1.50 à 2 fr. l'un ; choux-Bruxelles, 1 fr. 50 le litre ; fromages de vache, 0.50 l'un.

BOURGES

On cotait : grains, les 100 kilos : froment, 1re qualité, 125 à 127 fr. ; seigle, 84 à 88 fr. ; orge, 85 à 88 fr. ; avoine noire, 86 à 90 fr. ; maïs, 95 à 100 fr. ; son, 68 fr. les 100 kilos ; fèves, 167 à 170 fr. ; dindes, la pièce, 35 à 50 fr. ; oies, la pièce, 32 à 42 fr. ; canards, la paire, 24 à 30 fr. ; poulets, la paire, 20 à 22 fr. ; perdrix, la pièce, 8 à 10 fr. ; pigeons, la pièce, 5 à 6 fr. ; livres, 28 à 33 fr. ; lapins de garenne, 0.50 à 0.75 fr. ; œufs, la douzaine, 8 fr. à 9.50 ; beurre frais, et de revendeurs, le demi-kilogramme, 7.50 à 8.50 ; chateignes, le litre, 0.75 à 1 fr. ; miel, le demi-kilo, 3.50 à 4 fr. ; noix, le litre, 1 fr. à 1.25 ; pruneaux

le litre, 2 fr. à 2.50 ; haricots rouges et blancs, le litre, 2.50 à 3 fr. ; pommes de terres nouvelles, le kilo au détail, 0.60 à 0.80.

Viandes (le kilo) : bœuf, 7 fr. à 19 fr. ; mouton, 8 fr. ; porc, 9 fr. à 11 à 13 fr. ; veau, 9 fr. ; 12 à 18 francs ; viande sur pied : moutons, 2 fr. le demi-kilo ; veaux, 3.20 à 4 fr. ; porcs, 3 fr. à 3.10.

BRENON. — On cotait : blé, 124 à 125 fr. ; farine, de 165 à 170 fr. ; seigle, de 80 à 85 fr. ; avoine, de 65 à 97 fr. ; beurre, 15.50 à 16.50 ; œufs, 8 fr. à 8.25 la douzaine.

GUEUGNON. — On cotait : beurre, 6.75 à 7.50 la livre ; œufs, 8 fr. à 8.50 la douzaine ; fromages de chèvre, 1 fr. à 1.25 ; fromages de vache, 0.60 à 0.70 ; fromages moelles, 0.50 la pièce ; gros poulets, 30 à 35 fr. la paire ; poulets et poulets moyens, 22 à 26 fr. ; petits poulets, 15 à 20 fr. ; pigeons de colombier, 8 fr. à 9.50 la paire ; dindes, 35 à 45 fr. l'une ; oies, 18 à 23 fr. ; canards, 12 à 18 fr. ; pintades, 15 fr. l'une ; lapins de garenne, 15 à 22 fr. ; lapins de garenne 7 fr. à 8.50 la pièce ; livre, de 4 à 5 fr. le demi-kilo ; perdrix rouges, 8 à 10 fr. ; grises, 6.75 à 7 fr. 25 la pièce.

JOIGNY. — On cotait : Beurre 8 à 8.50 la livre ; œufs 9.50 à 10 fr. la douzaine ; pommes de terre 0.60 à 0.70 le kilo ; haricots 2.50 à 3.50 le kilo ; oignons 1 fr. le litre ; carottes 0.75 le kilo ; choux 0.50 à 1.50 pièce ; choux-fleurs 1.50 à 3.50 pièce.

LERE. — A la dernière foire, on cotait : 25 chevreaux et juments, de 1.500 à 3.000 fr. ; 20 poulains, de 1.500 à 2.500 fr. ; 12 anses et anesses, de 800 à 1.500 fr. ; 27 vaches laitières, de 2.700 à 3.800 fr. ; 14 veaux, de 700 à 1.000 fr. ; 50 nourains, de 250 à 350 fr. ; 55 laitons, de 150 à 250 fr. ; 15 moutons et brebis, de 180 à 220 fr. ; 60 chèvres, de 25 à 150 fr. ; boulets, de 65 à 85 fr. la paire ; lapins, de 10 à 15 fr. pièce ; dindes, de 35 à 40 fr. pièce ; beurre, de 5.50 à 6.50 le demi-kilo ; œufs, de 7 fr. à 8 fr. la douzaine.

MERVANS. — On cotait : beufs gras, 430 à 450 fr. les 100 kilos ; vaches grasses, 4

Officiers Ministériels

Etudes de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers (Nièvre), 5, rue Gambetta, M. REGNAULT, avoué à Paris, 359, rue Saint-Martin.

VENTE SUR LICITATION

Aux enchères publiques Au plus offrant et dernier enchérisseur. En l'étude et par le ministère de M. Guillemer-Lavanne, notaire à Nevers (Nièvre), 5, rue Gambetta.

EN UN SEUL LOT

1. - UNE MAISON Sise à Montigny-aux-Amognes, canton de Saint-Benoît-d'Azy (Nièvre).

2. - UN CHAMP, dit Champ Brépette, contenant environ 31 ares, commune de Montigny-aux-Amognes.

3. - UN CORPS DE BATIMENT, situé au lieu dit les Bordes, commune de Montigny-aux-Amognes.

4. - UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, contenant environ 73 ares, au lieu dit Champ de Gémeau, commune de Montigny-aux-Amognes.

5. - UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes.

6. - UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit les Petites Corvées, commune de Montigny-aux-Amognes.

7. - UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit les Petites Corvées, commune de Montigny-aux-Amognes.

8. - UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit les Petites Corvées, commune de Montigny-aux-Amognes.

9. - UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit les Petites Corvées, commune de Montigny-aux-Amognes.

avec four, d'une chambre froide et de l'autre d'une chambre à feu et de 2 chambres froides, cave fermée le four de la première maison, grenier sur le tout, couvert parie en tuiles et partie en ardoises.

Un autre corps de bâtiments au même lieu, couvert en tuiles, comprenant une grange et une écurie.

Un petit toit couvert en ardoises. Cour devant les bâtiments. Ensemble une pièce de terre y adossée, au lieu dit « la Haye », contenant y compris l'emplacement du bâtiment et de la cour, environ 80 ares 80 centiares, tenant le tout de levant à la femme Joly née Pic, du midi au pré de l'étang des heritiers Grandjean, du couchant à Franco François et du nord à Mignot.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 73 ares, au lieu dit « Champ de Gémeau », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

Une pièce de terre labourable, contenant environ 21 ares 25 centiares, au lieu dit « les Petites Corvées », commune de Montigny-aux-Amognes, tenant du nord à la veuve Godard.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Les créanciers de la faillite du sieur Lazzarini Ollavo, marchand forain, demeurant à Gercy-la-Tour, sont priés de remettre dans le plus bref délai soit au Greffe du Tribunal de Commerce, soit entre les mains du syndic leurs titres avec un bordereau indiquant leur nom, prénoms, profession et domicile, ainsi que le montant et les causes de leur créance.

Il est en même temps prévu que la troisième et dernière vérification des créances aura lieu le 24 novembre 1925 à 10 h. 30 en la Chambre du Conseil du Tribunal de Commerce de Nevers, réunion à laquelle ils sont tenus de comparaître en personne ou par mandataire muni d'un pouvoir légal et enregistré.

Nevers, le 13 novembre 1925. Le greffier : A. BOWEN. 31207

Etude de M. Paul DUBOST, avoué près le tribunal civil de Nevers.

ADOPTION Sur une requête présentée par M. André Bernard JOUBERT, comptable, demeurant à Nevers, rue de Gonzague n° 4, tendant à l'homologation d'un acte reçu, M. Rocher, notaire à La Charité-sur-Loire, le 5 août 1925, enregistré, aux termes duquel il a adopté Mlle Léonie RATEAU célibataire, majeure, demeurant à Nevers, rue de Gonzague n° 4, et est intervenu un jugement du Tribunal civil de Nevers, en date du 12 octobre 1925, enregistré, dont le dispositif est ainsi conçu :

Le Tribunal homologue l'acte d'adoption reçu M. ROCHER, notaire à La Charité-sur-Loire, le 5 août 1925, enregistré ; en conséquence, dit qu'il y a lieu à l'adoption par M. JOUBERT de la personne de Mlle RATEAU. Pour extrait certifié conforme par M. Dubost, avoué de M. JOUBERT, Nevers, le 4 novembre 1925. Signé : P. DUBOST. 31213

Etude de M. BLAND, notaire à Brémay.

(Successeur de M. PERRIN). Vente par adjudication Le dimanche 22 novembre 1925, à 1 heure du soir, à Lury-le-Bourg, chez M. Garnier.

DES BIENS ci-après, appartenant aux héritiers Brossard :

1. Maison avec jardin, puits, droits de grange, cour, sis à Marré.

2. Louché, chenevière, 15 ares.

3. Le pré Tarin, 62 ares.

4. Buissons de Marré, pré des Buissons, 35 ares.

5. Sauvigny, terre, 17 ares.

1. MOTEUR 1 1/2 H.P. apte à tous usages agricoles, très bon état.

2. VOITURE Renault 8 C.V. susceptible transformation camionnette. Prix modérés. Commandant Du VERNE Le Guélin (Cher). 31197

FIAT 15 C.V. 5 places type M.Z 1921 parfait état mécanique et carrosserie, très peu roulé. Ferait excellente camionnette. Prix 12.500 fr.

CITROËN 5 C.V. torpédo 2 places, éclairage, démarrage, type C 1922 très bon état mécanique. Prix 6.500 fr.

PEUGEOT 9 C.V. éclairage, démarrage, comme neuve, roulé 13.000 k. à enlever pour 13.000 fr. Occasion à profiter. Pressé.

M. H. CIMETIERE, à Bourbon-Lancy (S.-et-L.). 31150

TORPEDO 9 H.P. Peugeot, type 163, de 1922, avant fait 1400 km. compteur éclairage, démarrage, très bon état de route.

S'adr. à M. LAGARDETTE, les Déguets Le Donjon (Allier). 31077

CONDUITE INTERIEURE Ford, carrosserie française, état neuf, visible garantie la Nièvre, rue Félix-Faure-Nevers.

M. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 26924

LOCOMOBILE Brouhot 7/14 C.V. BANGS DE SCIÉS circulaire à rouleaux et à chariot. Scierie de Beaulieu, Clamecy (Nièvre). 31118

UN MANTELET fourrure putois pays (17 peaux), pattes et queues naturelles, bonne occasion.

Une CHEMINÉE émaillée, feu continu, marque pied-selle, bon état.

Bureau du journal. 31152

1 SEMOIR à pommes de terre : 1 POMPES à bras, aspirante et refoulante. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 27.553

Achats On demande à ACHETER EMPOISONNEMENT de carpes. S'adresser à MM. VRIN et SENÈVE, château des Barres, Bessais-le-Fronental (Cher). 31204

S'adresser à M. BOUTET, 70 avenue de la Gare, Châteauroux (Indre). 31120

S'adresser à M. MAUCHAUFFE, 1, avenue Albert-1^{er}. 30.608

HOMME marié, connaissant les chevaux, pour transports et déménagements, logé, bons gages ; la femme occupée ou non, pourboires.

S'adr. à M. Henri LASNE, correspondant du chemin de fer. Cosne Nièvre. 89 168

REPRESENTANT pour la région, demandé par fabrique de bonneterie. Ecr. avec réf. et t. p. n. à ETABL. SCHWAB, à Troyes. 30.523

GENS DE MAISON ON DEMANDE MENAGE basse-courrier, sans enfants, de suite. S'adresser à M. CHATELAIN & Verneuil (Nièvre). 31076

MENAGE, cultivateur, basse-courrier, âgé ou jeune, même avec enfant. Ecr. Boîte postale n° 2, Vichy. 31.185

MENAGE, l'homme pour porcherie et jardin, la femme employée à l'heure. Bonnes références exigées. Bons gages. M. GUYE, château de Tichey, par Saint-Aubin (Jura). 31.154

MENAGE basse-courrier ou seulement homme de 40 à 50 ans. Bureau du journal. 31203

Divers FABRIQUE DE DENTELLES mécaniques demande bon REPRESENTANT à la commission, pour Clermont-Ferrand et la région. Ecrire : PULVERIC et LASSERRES, 32, avenue de Toulhac, Le Puy. 31.182

Écritures et soi Personnes demandées pr. expon circulaires, bon gain. Ecrire avec adresse sur enveloppe timbrée STELLA, Bis Oranges (Seine-et-Oise). 31.183

OCASION ET NEUF : Tête ondulee, gouffière, tubes, pompes. Réservoirs solides, Piquets, Ronces, grillages, grilles, poêles. Cuisiniers 1/3 valeur, labovos, bagnoires. Tarif gratuit. MATHIEU ECO, 41, rue Roquette, Paris. 30.223

Polonais achèterait DOMAINE 30 à 50 hect. av. maison de maître 15-15 p. PERRIOTTE, 30, rue République, Lyon. 36.487

Un rhume mal soigné. Dehors : la Pastille Richelet. Chez soi : le Pectoral Richelet. Si énergique malgré sa simplicité, elle met à l'abri des accidents d'hiver les faibles des bronches : asthmatiques, catarrhiques, emphysemateux qui ont la sagesse d'y recourir chaque année.

Madame Blanche - Yvonne Lainé, marchande de vins, hôtelière, demeurant ci-devant à Paris, 131, Avenue de Cligny, laite dame venue à premiers noces de M. René Rousseau et épouse en secondes noces de M. Baudrand, et de ce dernier agissant pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble actuellement à Montignion (S.-et-O.), 40, rue de Paris.

Avant M. Maurice Regnauld, pour avoué, demeurant à Paris, 230, rue Saint-Martin. Il sera, le samedi 5 décembre 1925, à 2 heures précises de l'après-midi, procédé en l'étude de M. Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers (Nièvre), 5, rue Gambetta, par son ministère, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DESIGNATION 1. Une maison d'habitation, sise à Montigny-aux-Amognes, canton de Saint-Benoît-d'Azy, composée de 2 pièces, dont une à feu, avec grenier dessus, petite grange y adossée, cour devant et terrain derrière.

Le tout, y compris l'emplacement du bâtiment, d'une contenance de 50 ares 25 centiares environ, tenant du levant à M. Bouchaville, du midi à la ligne du Chemin de fer, du couchant à un chemin communal, au bois et du nord au chemin de Montigny à Nolles.

2. Un Champ, dit « Champ Brépette », sis aussi à Montigny-aux-Amognes, contenant environ 31 ares, tenant du levant au champ du Buisson et au bois des consorts Mélaire, du midi au bois des consorts Mélaire, du couchant aux héritiers Trivet et du nord au champ du Buisson et à divers propriétaires. La halle qui sépare ce champ du bois des consorts Mélaire appartient au champ, toutes les autres sont mitoyennes.

3. Un corps de Bâtimens, silté au lieu dit « les Bordes », commune de Montigny-aux-Amognes, comprenant 2 maisons d'habitation dont l'une composée d'une chambre à feu

2.724. - FRUITERIE-CREMERIE-ÉPICERIE tenue 12 ans, plein centre (bas cours) 1.200 fr. par mois, faites à 80 %. Bout. cuis, 3 ch., cabinet, mansarde, lavoir. A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. On traite avec 25.000 francs. FRANCHON, Fontainebleau. 31202

2.725. - ÉPICERIE-BUVETTE-TABAC, bonne comm. S.-et-M. Bail à vol., loy. 500 fr. At. 1400 fr (3/4 en liq. plus 1400 tabac) S. comptoir, s. billard, plat. mécan. 2 ch. dépend. Prix à déb. On traite avec 25.000 francs. FRANCHON, Fontainebleau. 31202

2.726. - NOUVEAUX-CONFECTIONS-PONNETERIE, petite ville très commerç., S.-M. Bail 13 ans, loy. 800 fr. Aff. 100.000 fr. faites à 30 %. Bout. cuis, 2 ch., cabinet, cour, écurie, jard. 4 pièces et voiture. Prix à déb. 40.000 francs. FRANCHON, Fontainebleau. 31202

2.689. - BAR-TABAC, situation unique gr. ville, long bail Aff. 195.000 fr. à 50 % (travail exceptionnel). On place net 50.000 fr. par an. Terrasse, s. comptoir, s. café, s. manger, cuis, 4 ch. dépend. Prix et comptant à débattre. FRANCHON, Fontainebleau. 31202

Etude de M. BLAND, notaire à Brémay. (Successeur de M. PERRIN). Vente par adjudication Le dimanche 22 novembre 1925, à 1 heure du soir, à Lury-le-Bourg, chez M. Garnier.

DES BIENS ci-après, appartenant aux héritiers Brossard :

1. Maison avec jardin, puits, droits de grange, cour, sis à Marré.

2. Louché, chenevière, 15 ares.

3. Le pré Tarin, 62 ares.

4. Buissons de Marré, pré des Buissons, 35 ares.

5. Sauvigny, terre, 17 ares.

6. Champ Canat, terre 14 ares.

7. Champ Canat, terre 14 ares.

8. Champ Bontemps, terre 33 ares.

LA CARAVANE CITROËN PASSERA. Mardi 10 novembre, matin, SAINT-SAULGE. Mercredi 11, matin, ST-PARIZ-LE-CHATEL. Mercredi 11, soir, LUTHENAY-UXELOUP. Jeudi 12, matin, IMPHY. Jeudi 12, soir, SAINT-ÉLOI. Vendredi 13, matin, FOURCHAMBAULT-POUGUES-LES-EAUX. Vendredi 13, soir, GUERIGNY, NOLAY. Samedi 14, EXPOSITION NEVERS. Dimanche 15, matin, ST-PIERRE-LE-MOUTIER. Dimanche 15, soir, AZY-LE-VIF, CHANTENAY-SAINTE-IMBERT. Lundi 16, matin, CHATILLON-EN-BAZOIS. Lundi 16, soir, SAINT-BENOÎT-D'AZY. Mercredi 18, matin, BILLY-CHEVANNES, ROUY. Mercredi 18, soir, LIMANTON, PANNECEAU, ANLEZY, FERTREVE. Jeudi 19, matin, AUNAY-EN-BAZOIS. Jeudi 19, soir, BAZOULES.

L'OPTIQUE est une science. MYOPES et PRESBYTES en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez tous jours satisfaction. G. DEPALLE & P. MUS OPTICIENS 27, Rue d'Allier, NOULIN

Tous INSTRUMENTS de Musique. PRIX SPÉCIAUX pour organisations de Sociétés Musicales. Claron d'Infanterie, modèle armée : 28 fr. Cornet à pistons, nouveau modèle : 100 fr. La Musiquette, le grand succès du jour : 2 fr. CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS. Maison Gaston GAUTHRON - LUTHIER D'ART, COSNE (Nièvre) Le magasin est ouvert toute la journée du dimanche.

ACCORDEONS, VIOLONS, MANDOLINES, PHONOGRAPHE et disques PATHE, et tous instruments de musique, grand choix de méthodes pour apprendre à jouer seul. Catalogues gratuits : G. BENAZET, fabricant, 5, rue de la Procession, Paris. 30.644

MAUX DE JAMBES Maladies de la Peau. Eau Précieuse. Dépensier. Ulcères Varicelleux. Plaies de Jambes. Eczémas - Dermite, etc.

BOIS ET CHARBONS A. BONNET 17 bis, rue Saint-Genest, 17 bis NEVERS (Téléph. 449) SPECIALITE DE PAQUETAGE Charbons des meilleures provenances

Ets. J. B. ROUSSILLON 23, rue des Perrières, NEVERS BOIS DE CHAUFFAGE. Tarif en baisse au 1^{er} Novembre 1925. Croûtes chêne, le stère 21 fr. Croûtes sapin, le stère 20 - Croûtes chêne sciées à 0,30, le stère 32 - Croûtes chêne sciées à 0,15, le stère 34 - Rogures de parquet, le stère 35 - Moulée de sapin, le stère 32 - Livraison à domicile à partir de 2 stères dans la ville.

Pelleteries & Fourrures Gilbert TISON 27 et 29, rue des Bouchers, Moulins (Allier) Vêtements, Gravates, Manchons Transformations et Réparations Corbelles de Mariages Descentes de Lit et Couvertures pour voitures enfants Mégisterie, peaux et montage tapis En saison d'hiver achat de Sauvagnes, Martres, Fournes, Putois, Louvres, etc., etc.

VINS-LIQUEURS, BILLARD avec 35.000 Déscentes. VINS-LIQUEURS, BILLARD avec 80.000 Meladie, Superbes Installations. Maisons très sereuses. EPICERIE, VINS-BUVETTE, 3 pièces, 1st. av. 14.000. GORDONNERIE, B. boutique, B. située, 2 p. pas de loyer. COQUARD et MORET, Représ., 55, rue de Rivoli, 55, Paris. 31.095

ÉCHELLES A GOULISSES Escabeaux, Echelles simples et doubles Matériel pour entrepreneurs et usines Catalogue gratuit sur demande H. LAQUETTE, fabricant 9-11-13, rue Gal-Fauconnet DIJON

TRIPLE SEC FUCHET Exquise Liqueur Digestive à base d'Oranges FUCHET FILS AINÉ Distillateur DORNEOY (Nièvre)

Pour paraître cette année : L'ANNUAIRE DE LA NIÈVRE EDITION COMPLÈTE - Plus de 50.000 adresses - 800 pages S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements (rédaction et publicité), à l'imprimerie de la Nièvre, 24, avenue Georges-Clemenceau, NEVERS.

A VENDRE Papier Journal Blanc POUR ALIMENTATION 2 francs le kilo Bureau du journal Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

AGRICULTEURS, Attention ! VIENT DE SORTIR MATHIS Une Merveille de 10 HP. Voyez sa Voiture « FERMIERE » torpédo transformable, 500 kilos, démarrage et éclairage électriques pneus Confort, (frein sur les quatre roues) 4 vitesses, graissage sous pression, livrée complète. Plusieurs Modèles visibles au Garage A. LIGER, Châtillon-en-Bazois (Téléphone 20) LIVRAISON IMMÉDIATE